

Décret

Générale

modern

Décret n° 79-052/PR/EN reconnaissant d'utilité publique l'Association du théâtre des Salines.

n° 79-052/PR/EN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Date de publication
14 mai 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, particulièrement son titre II

VU le récépissé de déclaration d'association n° 215/AA délivré le 20 juillet 1978

VU la demande présentée le 21 février 1974 par le président de l'Association du Théâtre des Salines

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 mai 1979 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est reconnue d'utilité publique l'Association du Théâtre des Salines ayant son siège social à Djibouti et pour objet l'exploitation du Théâtre des Salines

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au « Journal officiel » de la République de Djibouti.

Par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON